HCE|fh
République Française

HAUT CONSEIL à l'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Haut Conseil à l'Egalité,
un accélérateur de changement

RAPPORT D'ACTIVITÉ
du mandat 2013-2015

HCEIfh

SOMMAIRE

Le mot de la présidente 4

Des inégalités femmes-hommes persistantes 6

L'essentiel du Haut Conseil à l'Égalité 8

Genèse et fonctionnement 10

Rétrospective des dates clés du mandat 2013-2015 12

Panorama des travaux par commission 14

Le Secrétariat général 18

Les membres du HCE 2013-2015 19

Les membres associé.e.s 2013-2015 24

Les partenaires privilégiés du HCE 26

Des missions, des résultats 28

Assurer la concertation avec les acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes 31

Evaluer les politiques d'égalité, et les politiques au prisme de l'égalité 38

Proposer des recommandations au Gouvernement et aux parlementaires 44

Informer par la diffusion d'expertise et l'animation du débat public 52

Du local au global, un réseau qui s'étend 58

Pour les territoires : une attention et un appui 60

Vers l'Europe et l'international : un regard et une voix 70

De nécessaires évolutions pour conforter de manière durable le HCE et l'égalité femmes-hommes 80

Les propositions d'évolutions du HCE pour l'avenir 82

Annexes 86

Glossaire 105

Crédits photographiques 106

Le 8 janvier 2013, lors de l'installation du Haut Conseil, je souhaitais qu'il devienne un accélérateur de changement, un point d'appui à la dynamique déjà à l'œuvre dans la société française en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Trois ans de réflexion et d'action plus tard, je crois pouvoir dire que le contrat est rempli.

Je me suis fixé un cap : que le HCE ne soit pas « un machin de plus » mais devienne un « instrument utile et indispensable » à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela impliquait de ne pas entrer en concurrence ou en redondance avec telle autre autorité ou service de l'Etat, mais bien, au contraire, de jouer des synergies et complémentarités.

C'est ainsi que le HCE intègre l'Etat mais ne se résume pas à l'Etat, intègre les associations mais ne se résume pas aux associations, intègre les chercheur.e.s mais ne se résume pas aux chercheur.e.s. Le HCE est au carrefour de l'Etat, des élu.e.s, des associations, des chercheur.e.s… Le Haut Conseil décloisonne, favorise le dialogue et la compréhension mutuelle quand, dans le même temps, l'entre-soi gagne du terrain et appauvrit les décisions publiques.

Cet échange d'expertise, d'expériences et de regards n'a été possible que grâce à l'engagement collectif exceptionnel des président.e.s de commissions et des membres — à titre bénévole, rappelons-le. Elles et ils ont été nombreuses et nombreux à participer aux séances de travail, à faire remonter des informations, à rédiger, à relire attentivement les projets d'Avis ou Rapports, puis à se faire les meilleur.e.s ambassadeurs et ambassadrices des travaux adoptés. Je tiens ici à leur exprimer ma profonde reconnaissance pour leur travail et mes remerciements pour cette belle aventure humaine.

Un engagement collectif porteur de sens, associé à l'exigence d'un travail irréprochable fondé scientifiquement, peut déplacer des montagnes.

Notre 1er mandat fut marqué par deux principales et éclatantes victoires. L'accueil réservé par l'Assemblée nationale et le Gouvernement à notre Rapport sur l'IVG de novembre 2013 a permis de moderniser la loi sur l'IVG et de remobiliser les services de l'Etat pour que le droit à l'avortement ne soit plus un « droit à part » mais un « droit à part entière », pleinement effectif. Suite à notre Avis d'avril 2015 relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, les Françaises et Français ont pris la mesure de ces phénomènes que vivent ou ont eu à vivre des millions de femmes dans l'espace public. Nous pouvons nous féliciter de l'action volontariste enclenchée depuis, avec un plan d'action gouvernemental qui reprend l'essentiel des recommandations du HCE et dont la mise en œuvre est sur de bons rails.

Au-delà de ces victoires à l'écho médiatique important, d'autres avancées ont été enregistrées : l'émergence du concept d'éga-conditionnalité — conditionnement des financements publics à l'objectif d'égalité f-h — au service de la lutte contre les stéréotypes de sexe, l'outillage pratique pour une communication publique non sexiste, la prise en compte des inégalités f-h dans la réforme du droit d'asile, la mise en lumière des inégalités renforcées entre les sexes dans les territoires fragilisés — quartiers et territoires ruraux — pour qu'elles soient enfin mieux combattues, l'extension du champ d'application de la parité grâce à la loi du 4 août 2014, ou, enfin, l'inscription de l'objectif d'égalité entre les sexes dans l'accord de Paris issu de la COP 21 pour soutenir les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique et compter avec elles.

Au-delà de ces avancées sectorielles, l'ambition du HCE est de bâtir, brique par brique et avec l'ensemble des parties prenantes, une culture commune de l'égalité qui irrigue l'ensemble de l'action publique, et qui s'inscrive durablement dans le logiciel de l'Etat. Nous poursuivons cet objectif de long terme par le minutieux travail de définition, d'accompagnement et d'évaluation que nous menons.

Les membres, l'équipe du Secrétariat général et moi-même sommes particulièrement heureuses et heureux de vous présenter ce 1er rapport d'activité du HCE. Nous l'avons voulu dynamique, à l'image de ce 1er mandat. Nous avons privilégié une structuration autour des grandes missions du HCE plutôt qu'autour de nos Avis et Rapports (tous consultables sur notre site internet) afin de vous donner à voir l'étendue et la nécessité de l'activité de notre jeune instance.

Le temps du 1er mandat a été celui de la légitimation et de la visibilité. Le temps du 2ème mandat devra être celui de l'institutionnalisation. Cela passera par une reconnaissance réelle et une affirmation du statut et des moyens du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, seuls à même de permettre l'exercice plein et entier des missions qui lui sont confiées.

Plus de 40 ans après l'émergence des premières politiques visant l'égalité entre les sexes en France, et alors que la tolérance au sexisme et aux inégalités diminue enfin, nous avons le devoir d'être au rendez-vous de l'Histoire en préparant l'avenir.

Le mot de la présidente

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont chaque jour plus visibles. Ces inégalités minent la démocratie, et mettent à mal la promesse républicaine d'égalité comme celle d'un développement humain juste et durable. Cette réalité exige des pouvoirs publics d'agir avec méthode selon une approche intégrée de l'égalité dont le Haut Conseil est un instrument.

Le non-partage du pouvoir

100% des patrons du CAC 40 sont des hommes

84% des maires sont des hommes

91% des postes de direction des établissements publics du spectacle vivant sont occupés par des hommes

Le non-partage des ressources

16% d'écart salarial horaire entre les femmes et les hommes en moyenne dans l'UE, la France est au 15ème rang sur 28 pays

Dans le monde **70%** des 1,2 milliards de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour sont des femmes...

...et **90%** des milliardaires sont des hommes

La persistance des stéréotypes

80% des tâches domestiques sont encore assurées par les femmes

11% seulement des diplômé.e.s des filières STIC* sont des femmes

- En 20 ans, la part des femmes dans les filières de formation en informatique a été divisée par deux.

20% seulement des expert.e.s invité.e.s dans les médias sont des femmes

- Les femmes sont également sous-représentées aux postes de direction des médias, comme dans les sujets d'information

*Services et technologies de l'information et de la communication.

Les violences faites aux femmes

En France **100%** des utilisatrices de transports en commun ont été confrontées, au moins une fois dans leur vie, à du harcèlement sexiste (injures, menaces...) et/ou violences sexuelles (frottement, main aux fesses, viol...)

Une femme sur **3** vivant dans l'UE a été victime de violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans sa vie depuis l'âge de 15 ans

1259 femmes ont été assassinées en France par leur conjoint ou ex-conjoint entre 2006 et 2014, soit 1 femme tous les 2,5 jours

Une mise en œuvre partielle — et jamais définitivement acquise — des droits des femmes

130 établissements pratiquant l'IVG ont fermé entre 2000 et 2011

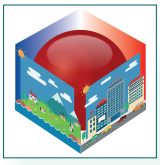

Des inégalités f-h croisées avec des inégalités sociales et territoriales

40% des femmes actives en milieu rural sont à temps partiel, contre 30% nationalement

50% des femmes des quartiers « zones urbaines sensibles » sont en dehors du marché de l'emploi, contre 30% des femmes hors ZUS

Retrouvez les sources de ces chiffres comme d'autres repères statistiques relatifs aux inégalités f-h dans la rubrique « repères statistiques » du site du HCE : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/ressources/reperes-statistiques-98/

Des inégalités femmes-hommes persistantes